

Economie | Landes : 3000 bons vacances "pour sauvegarder la saison touristique"



Comme ailleurs, le secteur touristique landais a beaucoup souffert de la crise sanitaire et du confinement qui l'a accompagnée. Tourisme et thermalisme dans les Landes, pèsent « en temps normal », 1,1 Mld€ de chiffre d'affaires. Or, sur l'avant-saison, près de 90% des prestataires ont subi une perte de plus de 80% de leur chiffre d'affaires. « Même si le Covid a l'air de reculer, et que les réservations ont bien repris au niveau des hébergements, les acteurs touristiques restent plus timorés sur le recrutement des personnels au regard des contraintes à mettre en place », constate Xavier Fortinon, le Président du Conseil départemental des Landes. En choisissant de mettre 1 M€ sur la table, le Département et avec lui, le Comité Départemental du Tourisme (CDT), espèrent « un effet multiplicateur important ». Pour ce faire, 3 actions principales vont être mises en œuvres.

« L'offre, la demande, et la promotion touristique des Offices de tourisme ». Voilà les 3 axes sur lesquels, le million d'euros du plan de soutien au tourisme landais, présenté ce lundi 15 juin par Xavier Fortinon et Sandy Causse, directrice du CDT 40, compte jouer.

3000 bons vacances de 150€

L'offre d'abord, ou plus exactement l'incitation à la consommation touristique sur le territoire des Landes s'apprête dès ce mardi 16 juin à être soutenue via le dispositif « Les Landissimes ». Un dispositif qui se compose d'une part, « d'une large campagne de promotion mettant en avant les grands espaces du département » et d'autre part, de la diffusion de 3000 bons vacances de 150€ à consommer auprès des hébergeurs et acteurs touristiques landais durant les vacances. Pour bénéficier de ces bons, il faudra « cumuler 250 € de dépenses minimum durant le séjour, dont 2 nuits d'hébergement, 1 restaurant et 1 activité ou visite de site », annonce Xavier Fortinon. Objectif affiché : « Renforcer la consommation tant dans l'hébergement que dans les activités, que ce soit une visite de site, une location de vélo ou de surf, un parc de loisir, un musée... Tout ce qui constitue un loisir dans le département », détaille Sandy Causse.

Si l'opération démarre dès ce mardi, un petit bémol tout de même, ces bons vacances seront utilisables sur 2

périodes : du 16 juin au 25 juillet et du 21 août au 29 novembre 2020. En effet, au plus fort de l'été, les craintes quant aux succès de la destination Landes sont moindres. « L'idée est bien ici d'avoir un effet de levier sur le début de saison et sur l'arrière saison, qui connaît d'ailleurs une évolution constante de la consommation touristique », indique Sandy Causse. En pratique, à partir du 16 juin, les 3000 premiers touristes ayant réservé leur hébergement (classé ou sous label) à s'inscrire sur le site www.tourismelandes.com pourront être remboursés sur factures après leur séjour, s'ils remplissent les conditions pré-citées. Aucune condition de revenu donc pour en bénéficier. « Par contre ceux qui auraient déjà payés avant le 16 juin, ne pourront pas prétendre à un remboursement », précise une nouvelle fois la directrice. Entre bons vacances et opération de promotion de la destination, principalement sur internet et les réseaux sociaux, c'est 600 000 euros que le Conseil départemental investit. Les publics visés par cette opération sont d'abord les touristes de Nouvelle-Aquitaine mais aussi ceux des Pays de la Loire, de Rhône-Alpes, d'Occitanie et de la région parisienne.

Aide au départ en vacances et soutien aux Offices de Tourisme

Le deuxième dispositif entrant dans le cadre du Plan départemental est cette fois d'ordre plus social, l'objectif étant pour le Président du département, de permettre aux landais les plus modestes de partir en vacances, quelle que soit leur destination en Nouvelle-Aquitaine. Grâce à un apport de 200 000 € le Département des Landes s'associe au dispositif régional « chèque solidarité tourisme », en lien avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances. Habituellement doté de 50€ par personne et plafonné à 200€ par famille, cette participation départementale exceptionnelle permet aux landais qui en sont bénéficiaires de voir le montant maximum du chèque vacances doublé, soit jusqu'à 400 €, à dépenser auprès des acteurs du tourisme de Nouvelle-Aquitaine. Si Xavier Fortinon concède qu'il préférerait voir dépenser ces chèques auprès des professionnels landais, là n'est pas selon lui l'essentiel de ce dispositif. « Ici, l'important c'est avant tout que ces familles puissent partir en vacances ».

Enfin le troisième étage de ce plan vise à soutenir cette fois les 17 Offices de tourisme du département, « dans leurs missions d'accueil des touristes, d'information et de promotion du territoires et des professionnels du tourisme ». Pour ce faire le Département annonce leur rétrocéder la taxe additionnelle sur la taxe de séjour 2020 qu'il percevra, soit un montant total estimé de 200 000€. Ojectif : limiter les pertes de recettes qu'ils enregistrent eux aussi en lien notamment, avec l'absence de perception de taxe de séjour de ces derniers mois.



Solène Méric

Crédit Photo : Aqui.fr
Publié sur aqui.fr le 16/06/2020
[Url de cet article](#)